

DATE DE LA CONVOCATION :
20 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	0
Pouvoirs	3
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vingt-quatre juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Yves CHEYMOL, Maire.

Etaient présents : Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Éric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO.

Pouvoirs : Jérôme GRENAT à Marc LASSAGNE, Ludivine SERRE à Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ à Christian MAURIO

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Marc LASSAGNE est désigné Secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
3. Restauration de l'église d'Ydes-Bourg – Avenants au marché de maîtrise d'œuvre
4. Organisation du temps de travail pour les agents des services scolaires et périscolaires
5. Signature d'un contrat d'apprentissage au sein des Services Techniques
6. Décisions prises dans le cadre de la délégation du maire
7. Informations et questions diverses

Le Maire ouvre la séance, et fait part à l'Assemblée des pouvoirs de Jérôme GRENAT, de Ludivine SERRE et de Laurence ISSOULIÉ.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marc LASSAGNE, Adjoint, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 19

Pour : 17

Contre : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 24 Avril 2026.

Votants : 19

Pour : 17

Contre : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

3. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que dans les communes de plus de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son élection.

Le Maire ajoute que ce document a pour but d'organiser et de réglementer le travail des différentes instances qui participent au conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il a été présenté.

Votants : 19

Pour : 17

Contre : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

4. RESTAURATION DE L'ÉGLISE D'YDES-BOURG – AVENANTS AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de restauration du porche sculpté et la réhabilitation des installations électriques et de l'éclairage intérieur de ce monument historique, le Cabinet Architectures Conservation et Aménagement (A.C.A.) Architectes & Associés, de Clermont-Ferrand, a été désigné, en 2015, maître d'œuvre de cette opération. Le montant initial de ce marché était estimé à 246 000 € H.T. et les frais d'honoraires du Cabinet ACA s'élevaient à 25 625 € H.T.

En 2021, un avenant n°1 à ce marché a été pris sous l'ancienne municipalité, en raison d'une nouvelle estimation de ces travaux portée à 253 982.17 € H.T. Les frais d'honoraires du maître d'œuvre ont donc été augmentés de 6 122.84 € H.T.

Par ailleurs, le clocher nécessite également des travaux. A cet effet, ces derniers ont été estimés à 110 000 € H.T. (passant le marché à 363 982.17 € H.T.). Par conséquent, les frais d'honoraires du Cabinet ACA ont été augmentés de 13 750 € H.T.

Aussi, il convient de signer un avenant n°2 à ce marché.

S'agissant de la restauration du porche sculpté, un devis d'études complémentaires a été demandé. A cet effet, les frais d'honoraires du Cabinet ACA ont été augmentés de 3 500 € H.T. Aussi, il convient de signer un avenant n°3 à ce marché.

De plus, le Cabinet ACA doit effectuer de nouvelles missions consistant à viser les plans d'exécution et suivre les travaux pour le transport et la repose en œuvre des blocs sculptés originaux du porche. Ses frais d'honoraires augmentent donc de 2 800 € H.T. Aussi, il convient de signer un avenant n°4 au marché.

Enfin, un devis d'études a été réalisé pour la restauration du clocher. Les frais d'honoraires du Cabinet ACA sont donc augmentés de 7 855 € H.T. Aussi, il convient de signer un avenant n°5 au marché.

M. Christian MAURIO déplore que l'ancienne municipalité n'aient pas fait réaliser les travaux sur le clocher en même temps que la restauration du porche sculpté, et qu'un échafaudage va de nouveau être installé. Cela va coûter de l'argent.

Le Maire lui répond que la restauration du clocher ne faisait pas partie du marché public initial. Il affirme que l'année dernière, une cloche s'est mise à l'équerre, ce qui n'était pas le cas au moment de ce marché. Aussi, avant que la commune dépose le dossier, obtienne les autorisations administratives et les financements, la procédure va durer plusieurs années.

M. MAURIO ajoute qu'il est possible que le clocher tombe sur ce qui a déjà été rénové. Le Maire indique, qu'à cet effet, le cabinet d'études ACA, accompagné du Conservateur des Monuments Historiques, des entreprises spécialisées et de la municipalité, se sont récemment rendus sur place pour vérifier si une éventuelle menace de ce clocher. Il affirme que ces organismes sont compétents dans ce domaine et que la commune doit leur faire confiance.

M. MAURIO ajoute qu'un arbre pousse dans les pierres de l'église. Ce à quoi le Maire lui répond que deux plantes vont être enlevées, et le dossier sur la restauration du clocher suit son cours.

Le Conseil Municipal approuve ces quatre avenants, et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

Votants : 19

Pour : 17

Contre : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

5. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DES SERVICES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Le Maire rappelle que le Pôle Enfance Jeunesse Sumène Artense, situé Rue Blaise Pascal à Ydes, a ouvert ses portes début mai 2026.

Considérant les besoins de Sumène Artense communauté pour la mise à disposition d'agents communaux dans le cadre du fonctionnement de cet établissement, et après plusieurs réunions de concertation avec les agents des services scolaires et périscolaires, la commune d'Ydes a signé avec Sumène Artense communauté, le 27 avril 2026, une convention de mise à disposition de ces agents. Ces dernières sont donc affectées au sein du Pôle Enfance Jeunesse, afin d'y effectuer les tâches suivantes : restauration, entretien et transport.

Par conséquent, l'organisation du temps de travail pour les agents des services scolaires et périscolaires a été modifiée. Celles-ci sont soumises à un cycle de travail annuel (du 1^{er} juillet au 30 juin), selon des plannings personnalisés (jours et heures de travail, périodes de récupération et de congés annuels de chaque agent).

Le Maire ajoute que les retours du service du Pôle Enfance Jeunesse sont excellents, tout le monde est content du travail effectué par les agents mis à disposition.

Enfin, cette nouvelle organisation du temps de travail est soumise, pour avis, au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (C.G.F.P.T.).

A la question posée par M. Christian MAURIO sur la gestion de ces agents, le Maire indique que la commune reste l'employeur de ces derniers. La réglementation des 1 607 heures annuelles que ce personnel doit effectuer ne change pas. Seule, l'organisation de leur temps de travail est modifiée.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces modalités d'organisation du temps de travail pour les agents des services scolaires et périscolaires, et autorise le Maire à saisir le Comité Social Territorial du C.G.F.P.T. du Cantal pour avis.

Votants : 19

Pour : 19

6. SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre de sa scolarité auprès de la Maison Familiale et Rurale de Crouzit, à Mauriac, M. Lucas JOUVE a effectué, pendant un an, un stage au sein des Services Techniques, et a donné une totale satisfaction au sein de la commune. Il a obtenu le Brevet des Collèges.

Souhaitant poursuivre sa formation au sein de la collectivité, il sollicite un contrat d'apprentissage, d'une durée de 24 mois, afin d'obtenir un baccalauréat professionnel Aménagements Paysagers.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tout pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, il est proposé de recourir au contrat d'apprentissage au sein des Services Techniques de la commune. Il est à noter que la rémunération sera versée en tenant compte de l'âge de l'apprenti et de sa progression du cycle de formation qu'il poursuivra.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de recruter un apprenti au sein des Services Techniques.

Votants : 19

Pour : 19

7. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE

DATE	NUMERO	OBJET
27.04.2026	008-2026	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Françoise CUVILLARD au profit de M. Jacques CHECCONI – 9 Rue du Professeur Henri Mondor (vente d'un bien bâti)
27.04.2026	009-2026	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente SAS POTCOL au profit de M. Alain ANTIGNAC – 9 ZA Nord (vente d'un bien bâti)
11.05.2026	010-2026	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Annick GORZNY au profit de Mme Claire NOURI – 4 Rue Marmontel (vente d'un bien bâti)
17.06.2026	011-2026	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Consorts CAMPAGNA au profit de M. Julien TERRASSON – 33 Rue Jean Jaurès (vente d'un bien bâti)
08.07.2026	012-2026	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Consorts LAURICHESSE au profit de M. Nicolas CHENUET et Mme Anne-Catherine HOUDEE – 1 et 1Bis Quartier Pochat (vente d'un bien bâti)
10.07.2026	013-2026	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Sandrine AUDIT au profit de M. Florian DABERTRAND et Mme Justine DAMPRUND – 23 Avenue Roger Besse (vente d'un bien bâti)

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Point sur l'adressage :

Le Maire informe l'Assemblée qu'à la demande de La Poste, responsable de l'adressage, la commune est en train de revoir la numérotation des habitations réalisées dans les années 1995. Celle-ci pose, en effet, plusieurs problèmes :

- Plusieurs secteurs sont sans adressage ;
- Sur Trancis et Fleurac, la numérotation a été faite de manière particulière, et il se trouve que des habitations portent le même numéro. Aussi, La Poste et les services d'incendie et de secours ont alerté la commune sur la nécessité de revoir l'adressage.

Une réunion de travail avec La Poste s'est tenue le 02 juillet dernier. L'adressage initial leur a été transmis afin que les services postaux le rentrent dans leur base de données afin de voir si cela est cohérent. Et un nouveau point sera revu fin août 2026. La solution, qui a été retenue pour Trancis et Fleurac, est de ne pas toucher aux numérations actuelles, mais de nommer les rues de ces deux quartiers, et ce, afin de mieux identifier les maisons.

S'agissant des zones sans adressage, celui du Fayet, du Réal et du Chariot vient d'être terminé. Pour la Gare de Saignes, les numéros n'étaient pas cohérents et une modification est en cours.

A l'heure actuelle, 75 % des habitations ont un numéro d'adressage.

A l'issue de ce travail avec La Poste, le Maire indique que l'ensemble des habitations aura une numérotation, qui sera reprise par tous les systèmes de géolocalisation.

Donc, d'ici l'automne 2026, la commune aura un adressage cohérent validé par La Poste.

➤ Point sur les travaux :

○ *Travaux sous maîtrise d'ouvrage Sumène Artense communauté :*

Ce jour, les travaux de réfection de la chaussée ont eu lieu sur la Rue Blaise Pascal.

Sur la rue du 11 novembre, les travaux avancent bien malgré quelques problèmes techniques notamment un branchement en sous œuvre sous le bâtiment « GROUPAMA ».

La partie basse est actuellement dans sa phase terminale. Prochainement, réalisation de l'Impasse du 11 Novembre et la partie haute du 11 Novembre.

Sauf problème majeur, cette zone sera terminée pour le 15 août 2026.

En phase cachée, la maîtrise d'œuvre et l'entreprise BERGHEAUD travaillent sur la préparation de la Zone VOIE VERTE (« entre Giratoire Sud et Lagnac le long de la voie verte »).

○ *Travaux de rénovation de l'église d'Ydes-Bourg :*

Le Maire rappelle que les pierres sculptées du Monument Historique, bien abîmées par le sel, avaient été enlevées pour être rénovées par une entreprise spécialisée. Cette dernière les a mises dans un bac pour les dessaler.

Avant que ces pierres ne soient reposées, du plomb a été posé sur les parois afin d'éviter des remontées de sel. Par ailleurs, deux capteurs seront également installés afin de mesurer le taux de sel.

○ *Travaux des services techniques :*

Ces derniers mois, les équipes techniques se sont attachées à rattraper le retard pris sur l'entretien et le nettoyage des espaces publics avec, comme objectif, la mécanisation des certaines tâches afin d'optimiser le matériel et réduire un maximum le temps humain sur ces missions.

Toutes les rues, lotissements, places ont été nettoyés, désherbés.

Sans compter sur la préparation des diverses manifestations, qui demandent une quantité importante de main-d'œuvre, mais aussi, d'autres petits aménagements (Pour exemple, modelage du terrain afin d'améliorer la visibilité dans un carrefour, au Chariot).

➤ **Point sur la canicule et la visite auprès des personnes âgées :**

La commune a mis en place un plan canicule.

Un recensement exhaustif des personnes âgées a été fait, et a permis de repérer 70 personnes isolées et seules.

M. Marc LASSAGNE, accompagné du Maire et de plusieurs membres du C.C.A.S., se sont rendus au domicile de ces personnes, qui ont particulièrement apprécié ces visites.

Le Maire rappelle qu'environ 420 personnes âgées de plus de 70 ans vivent sur la commune. 220 personnes sont en couple et les 200 autres vivent seules. Les membres du C.C.A.S de Ydes ont identifié environ 70 personnes qui bénéficient pas de service d'aide ménager, qui ne voient pas d'infirmière ou dont les proches sont éloignés.

M. LASSAGNE ajoute que, compte tenu d'un retour prévisible de la canicule, les membres vont de nouveau leur rendre visite. Le Maire indique, enfin, que cette visite à domicile a permis d'orienter 2 ou 3 personnes âgées vers le Service communal Proximité Seniors.

Le Maire et M. LASSAGNE remercient les membres du C.C.A.S. qui effectuent ces visites.

➤ **Demande d'acquisition de terrains le long de la piste verte :**

Le Maire informe que, suite à deux demandes de particuliers, qui souhaitent acquérir des terrains situés le long de la piste verte, le Conseil Municipal devra prochainement délibérer sur ces sollicitations.

➤ **Nouvelle Sous-Préfète de Mauriac :**

Le Maire indique qu'il a récemment fait la connaissance de Mme Caroline MAURY, nouvelle Sous-Préfète de Mauriac.

A cet effet, les membres du Conseil Municipal d'Ydes la recevront officiellement lors d'une visite sur la commune. Ce sera également l'occasion de lui présenter les projets communaux.

Aussi, les élus seront informés au préalable de la date de sa venue.

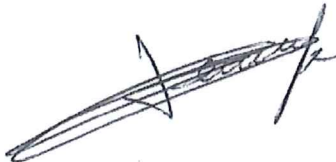
➤ **Elections sénatoriales 2026 :**

Le Maire informe les délégués et suppléants désignés pour constituer le collège électoral, qu'une rencontre se tiendra le 25 août 2026 avec M. Stéphane SAUTAREL, Sénateur du Cantal, qui se présentera de nouveau lors des élections sénatoriales de septembre 2026.

D'autres candidats viendront également à Ydes, mais aucune date n'a été fixée pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Marc LASSAGNE
Secrétaire de séance



Yves CHEYMOL
Maire d'Ydes

